

# Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

# DÉCISION Nº 2022-187

Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec l'AMFAI de Marcoussis pour un emplacement sur le marché les 11 et 25 septembre et 16 octobre 2022.

## Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

VU les articles L 2125-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques ;

**VU** la délibération n°2020-045 en date 24 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**VU** la délibération n°2021-45 en date du 20 mai 2021 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la gestion de son marché, la Ville de Marcoussis accorde des autorisations d'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT que le marché du dimanche matin se tient sur la place de la République ;

**CONSIDERANT** la demande de l'association de Marcoussis en faveur des amitiés internationales AMFAI pour occuper un emplacement de 4 mètres linéaires ;

# DÉCIDE

## **ARTICLE 1**

Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public à titre gracieux avec l'AMFAI de Marcoussis, en faveur des amitiés internationales, pour un emplacement sur le marché les 11 et 25 septembre et 16 octobre 2022 place de la république.

#### **ARTICLE 2**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 091-219103637-20220906-DEC2022-187-AU Date de télétransmission : 08/09/2022 Date de réception préfecture : 08/09/2022



## **ARTICLE 3**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Marcoussis, le 06 septembre 2022

Le Maire, Olivier THOMAS.

